

# Le Carlton de Cannes transformé en panneau publicitaire : une association porte plainte

• Par  Le figaro.fr

• Publié le 06/11/2018 à 6 h 30



**Paysages de France** accuse la mairie de Cannes et la préfecture des Alpes-Maritimes de fermer les yeux quant à l'utilisation abusive de la devanture Belle Époque du bâtiment pour y accrocher des bâches géantes.

«Depuis des années, c'est un véritable festival...». Le ton est à l'ironie dans le communiqué de **Paysages de France**. L'association engagée dans «la lutte contre la pollution visuelle» dénonce la passivité des pouvoirs publics, mairie et préfecture des Alpes-Maritimes, face à ce qu'elle qualifie de «délinquance cinq étoiles». Le grief? L'utilisation abusive de panneaux publicitaires sur la façade classée Belle Époque de l'hôtel Carlton de Cannes, dans le cadre de la manifestation dédiée au septième art chaque année au mois de mai. La plainte a été déposée contre X auprès du procureur de la République de Grasse la semaine dernière.

«Les installations de publicités sur la façade du Carlton, protégée au titre des monuments historiques, s'enchaînent au fil des manifestations sur des surfaces se comptant en centaines de mètres carrés, c'est pourtant une interdiction absolue (...)\», souligne l'association.

## «Qui est le donneur d'ordre?»

La préfecture des Alpes-Maritimes a reçu cette année un courrier de l'architecte des bâtiments de France, révélé par le site Mediapart mais en octobre, rebelote! Durant un important salon professionnel consacré à la télévision, «la Croisette s'est de nouveau couverte de publicités, y compris à des endroits non autorisés par le règlement local, en particulier sur le Carlton», précise à l'AFP **Jean-Pierre Boudry, vice-président de l'association.**

«Il y a des publicitaires dont le rôle est d'afficher mais je ne sais pas qui est le donneur d'ordres, ni qui a autorisé. L'hôtel? D'autres intermédiaires, des agences, le propriétaire des lieux?», se questionne-t-il.

Interrogée par l'AFP, la mairie s'est défendue, en répondant que «la loi autorise la pose d'enseigne», à savoir «un panneau à partir du moment où il correspond à une activité qui se déroule à l'intérieur du bâtiment».

«La phrase “Meet us at Carlton” renvoyant à un showroom du parfum à l'intérieur de l'hôtel est présente en grand format de manière centrale, claire et visible sur la façade du Carlton, et reprise sur chaque enseigne en façade», a-t-elle ajouté, alors que la façade de l'hôtel a été tapissée de bâches au ton rouge vantant un parfum Shiseido.

**Paysages de France** soutient que le Carlton, devenu propriété qatarie en 2014, n'est pas en réfection et donc pas habilité à mettre de la publicité car le code de l'environnement l'interdit sur les monuments historiques. Sans dérogation possible, selon l'association. Quant au Carlton, il a bloqué l'accès internet à sa filiale spécialisée CarltonAdvertising, dont la régie publicitaire FSO, l'imprimeur Riccobono et l'organisateur de salons Reed Midem étaient partenaires, selon Mediapart.